

Mail / Courrier à destination des préfets de département, copie aux préfets de région et aux services de l'Etat (DREAL, DRAAF, DDT)

Objet : Concertation EGALIM SNCF Réseau

Madame La Préfète / Monsieur le Préfet,

Conformément aux dispositions du décret d'application de l'article 83 de la loi Egalim, publié au JORF le 29 décembre 2019, SNCF Réseau s'est engagé, dès le début de l'année 2020, dans une démarche d'élaboration concertée de sa charte d'engagements pour ses usages de produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation.

Cette concertation, initialement prévue au printemps 2020, et reportée en raison de la crise sanitaire, démarrera le 22 septembre prochain.

Dans une première étape, en septembre et octobre, SNCF Réseau organisera, dans le respect des conditions sanitaires en vigueur, sur l'ensemble du territoire national métropolitain, des ateliers de travail participatifs avec les différentes parties prenantes concernées et leurs représentants : élus des communes, des collectivités territoriales, parcs naturels régionaux, syndicats de captage, ... traversés par le réseau ferré national, associations de riverains, de protection de l'environnement, de consommateurs ou d'usagers et établissements accueillant des publics fragilisés (hôpitaux...).

En [nom de la région], [nombre d'] atelier(s) est(sont) organisé(s) :

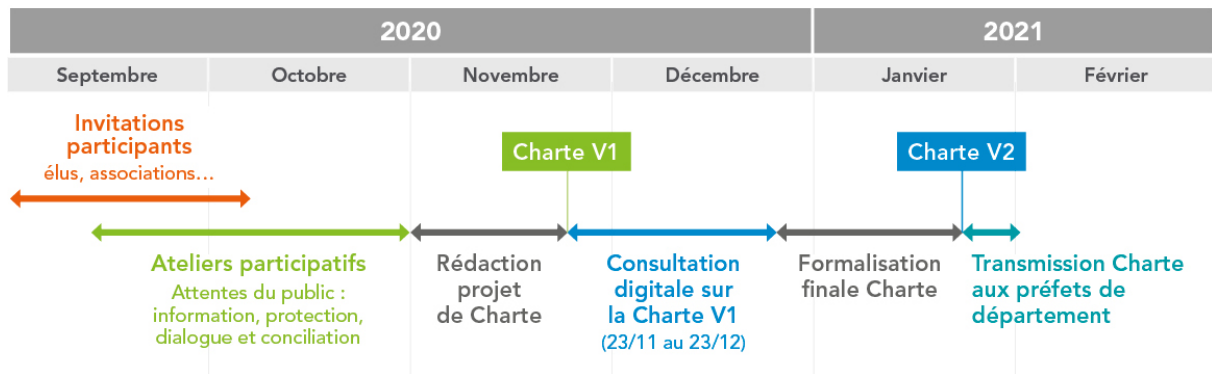
- Le [date], à [adresse]
- Le [date], à [adresse]

Ces ateliers sur invitation permettront à SNCF Réseau de partager ses pratiques et perspectives en matière de maîtrise de la végétation et d'usage des produits phytopharmaceutiques et de recueillir les attentes et contributions des participants sur les engagements que pourrait prendre SNCF Réseau dans sa charte, en matière d'information, de protection, de dialogue et de conciliation, comme le prévoit le décret.

Les contributions recueillies lors des ateliers permettront à SNCF Réseau d'élaborer un premier projet de charte d'engagements.

Ce projet de charte sera ensuite proposé à l'avis du public via un registre numérique à partir du 23 novembre jusqu'au 23 décembre 2020. Des insertions dans la presse quotidienne régionale et nationale ainsi que des opérations de relations presse menées par les Directions territoriales de SNCF Réseau permettront d'inviter un large public à participer à la concertation.

A l'issue de cette seconde étape de concertation, une charte finalisée sera établie par SNCF Réseau. Elle sera soumise à votre appréciation fin janvier 2021.



Pour plus d'information sur les enjeux et pratiques de maîtrise de la végétation et la démarche engagée par SNCF Réseau : <http://sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation>.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.